



dette huissier des versements depuis 10 ans

Par **Dcarole26**, le **14/01/2019** à **15:02**

bonjour,

je viens vers vous car j'ai une question je verse depuis 10 ans 150 euros à mon huissier j'ai une dette de crédit à la consommation qui a été jugé.

je reçois tous les ans un récapitulatif de cette dette(17000 euro)et à ce jour je dois la somme de 16500 euros c'est à dire que je n'ais rien remboursé cette été j'ai reçue une convocation à l'étude me demandant de me présenter sur le courrier il était noté que la société intrum serait présente c'est une société de recouvrement je n'ais pas compris ce qu'il venait faire dans un cabinet d'huissier,bref je n'ais pas pu me rendre au rendez-vous pour des raisons personnelles

ma demande est,que puis-je faire car je sature ?.c'est une somme lourde à verser tout les mois

y-a-t-il un jour ou cela va s'arrêter?la loi prévoit-elle qu'une dette est remboursé ?

merci pour vos réponse

Par **amajuris**, le **14/01/2019** à **16:24**

bonjour,

à la dette initiale, s'ajoutent toujours les intérêts et les frais de recouvrement.

si vous remboursez peu, votre dette ne diminue pas et peut même augmenter.

votre dette sera remboursée quand vous aurez payé les frais de recouvrement, les intérêts et la dette initiale.

vous saturez mais ce n'est pas de la faute de votre créancier qui attend toujours son argent.

il existe la procédure de surendettement.

salutations